

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie *

- SFBT -

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie* -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 20 juin 2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 16 mai 2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 66 000 000 dinars à 76 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **10 000 000 dinars**, par incorporation d'une partie du « Compte Spécial d'Investissement » et l'émission de **10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **dix (10) actions nouvelles gratuites** pour **soixante six (66) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} juillet 2011**. Le capital sera ainsi porté de 66 000 000 dinars à **76 000 000 dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} juillet 2011**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **3 juillet 2012**.

Les 10 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **3 juillet 2012** séparément des 66 000 000 actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **3 juillet 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 juillet 2012**.

*Conformément à la cinquième résolution du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20/06/2012, signé et enregistré le 21/06/2012, la « Société Frigorifique et Brasserie de Tunis » a pris la dénomination de « Société de Fabrication des Boissons de Tunisie ».